L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN......................$12 } payable d'avance.
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 16 JANVIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

DE LA PROCHAINE ADMINISTRATION.

Il ne faut pas être doué d'une grande sagacité pour prévoir que la future administration aura à lutter contre les plus grandes difficultés.

Depuis plusieurs années la confiance n'existe plus et les finances, comme le système de circulation, sont dans le plus grand désordre; les banques, sauf quelques rares exceptions plus apparentes d'ailleurs que réelles, ne paient pas en espèces et une guerre sans fin contre une poignée de sauvages menace d'absorber tous nos revenus. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les hommes qui ont le plus contribué à amener cet état de choses s'obstinent au mépris des enseignemens de l'expérience à marcher toujours dans la même voie et à déclamer contre ceux qui ne partagent pas leur aveuglement.

Evidemment toutes ces plaies doivent être longues à cicatriser. Rétablir la confiance est, on le sait, une œuvre ardue que le temps seul peut accomplir, encore faut-il rencontrer des circonstances favorables; et il est hors de doute qu'on ne pourra régulariser la circulation et les finances qu'au moyen d'une institution qui est encore à créer. Et cependant, malgré ces faits, nous croyons pouvoir prédire d'avance que les partisans de l'administration actuelle nous accuseront, le lendemain même de l'installation de la nouvelle administration, de n'avoir rien amélioré!

Il est aisé de voir d'après tout ce qui se passe que le parti de M. Van Buren s'organise activement et qu'il prend ses mesures pour commencer, le 4 mars prochain, ses attaques contre le nouveau pouvoir. Et ce sera une occasion de voir jusqu'à quel point seront conséquents avec eux-mêmes des hommes qui ont tant dépensé d'indignation contre ce qu'ils appelaient fort improprement une opposition systématique.

La première insinuation de ce genre vient du message de M. Van Buren. Il a dit en effet que nos finances étaient en parfait état, tandis qu'en réalité il y a un déficit à combler; que le service des postes est très bien fait tandis que tout le monde sait qu'il n'en est rien, &c.

Or, pourquoi ces assertions inexactes dans un document officiel destiné à être lu par le peuple? N'est-ce pas pour [illegible] le change en rejetant la responsabilité de ses fautes sur son successeur?

Nous voyons aussi depuis quelques mois la presse du parti vaincu chanter la palinodie à propos des emplois publics. Ainsi les mêmes hommes qui, étant au pouvoir, ont proclamé la maxime *qu'aux vainqueurs appartiennent les dépouilles*, soutiennent maintenant que l'on ne doit point proscrire pour cause d'opinion. Ils vont plus loin: ils font maintenant donner leur démission à des employés dont le terme de leurs fonctions n'expirera qu'après le 4 mars prochain afin de nommer à ces emplois pour un nouveau terme, et sous l'administration du général Harrison, des partisans de M. Van Buren. C'est une ruse fort adroite en effet; car si l'on destitue ces vanocrates avant le terme pour lequel ils ont été nommés, on criera au despotisme, à la proscription; si, au contraire, on les laisse en place on aura dans ses rangs des ennemis politiques acharnés.

Il ne faut donc pas que les amis d'une sage réforme croient pouvoir se reposer parce que le général Harrison est élu; il faut encore veiller sans cesse pour déjouer les manœuvres de l'ennemi: l'œuvre de notre régénération politique en dépend.

SOIE.

La rage des spéculations sur le *multicaulis* est passée; mais nous voyons avec plaisir qu'on s'occupe maintenant de la culture de la soie avec tout le soin qu'exige ce genre de produit. La lettre ci-jointe écrite par un agriculteur distingué de la Louisiane à l'éditeur du "Monroe Olive Branch" fait espérer qu'on ne tardera pas à donner à ce sujet important toute l'attention qu'il mérite.

[Extrait du Monroe Olive Branch]
SOIERIE A LA LOUISIANE.

"J'achèterai des cocons [de vers à soie] des récoltes prochaines jusqu'au 15 juin au prix de trois à quatre piastres par boisseau [bushel], suivant la qualité, (sauf les cocons avariés qui seront rejetés). Je donnerai des œufs de ver à soie et de mûriers à ceux qui voudront entreprendre d'élever des vers à soie et en feront la demande avant le 15 février. Les instructions sur la meilleure manière d'élever des vers à soie dans ce climat seront données verbalement à ceux qui les demanderont.

H. BRY.

"Monsieur l'Editeur,

"Je crois convenable, en vous transmettant l'avis ci-dessus, d'expliquer les motifs qui m'engagent à encourager ainsi la culture du plus riche produit qu'on puisse obtenir dans notre Etat. Il est clair que je ne puis être guidé par aucun motif pécuniaire, puisque ce que j'achète constituera peut-être une perte totale pour moi. Mais si je puis par ce moyen contribuer à l'établissement d'une seule filature dans notre Etat, je croirai n'avoir jamais mieux employé mon argent.

"Mon intention est d'établir par souscription une filature sur une petite échelle pourvu que je puisse trouver un nombre suffisant de personnes voulant se livrer à la culture de la soie.

"Je crois qu'un peut trouver à Philadelphie des personnes bien entendues pour la préparation du cocon. Une filature de 10 rouets pourrait être établie dans une des paroisses de la Louisiane aux frais suivants, savoir: Achat d'un quart de section de terre, seconde qualité à $1 25 $200; batimens indispensables environ $500; dix rouets piémontais rendus sur les lieux $300; dépenses diverses et menus frais d'établissement $100, faisant ensemble $1,100; disons $1,500, à quoi il faut ajouter une légère somme pour l'achat du cocon. Comme la soie brute se vendrait aisément, l'argent employé à acheter des cocons rentrerait promptement par la vente de la soie brute et l'opération pourrait être renouvelée plusieurs fois dans la même année. C'est pourquoi la somme nécessaire pour cet objet n'a pas besoin d'excéder 8 à 500 piastres. Si l'établissement est bien dirigé, les bénéfices lui permettront de s'accroître graduellement.

"Cet établissement nécessiterait un surveillant, 10 jeunes filles pour dévider le cocon et dix garçons pour tourner les rouets. Ces vingt personnes pourraient préparer dix livres de soie par jour qui se vendrait aisément de $5 à $6. Un boisseau de cocons tels qu'on peut les avoir dans cette paroisse produirait d'une livre à une livre et demie de soie. Comme on voit il ne s'agirait que d'encourager la culture du ver à soie afin d'en trouver suffisamment dans le voisinage pour entretenir la filature."

M. H. Bry termine sa lettre en faisant remarquer que nul climat n'est plus favorable que le nôtre à la culture de la soie, que toutes nos terres de seconde qualité pourraient avantageusement être consacrées à la culture du mûrier; que cette nature de produit pourrait être plus avantageuse que toute autre au cultivateur et que si le Sud des Etats Unis s'y consacrait il en résulterait, à notre avantage, une révolution dans le monde commercial. Par ce moyen en effet nous pourrions nous affranchir des importations de soie d'Europe et nous aurions moins à souffrir si le marché anglais (par suite de la culture de ce lainage dans l'Inde,) venait à nous manquer.

☞ Nous avons reçu hier la réponse du *Pellerin de St. Jacques* à la lettre de M. Z. Cavelier; l'abondance des matières nous force d'en renvoyer la publication à un prochain numéro.

THEATRE D'ORLEANS.

Il y a eu cette semaine au théâtre français deux soirées assez intéressantes: la reprise de l'*Ecole des Veillards*, cette belle comédie de M. Casimir Delavigne et la seconde représentation d'*Anne de Boulcyn* qui, à part les nouveautés qui viendront prochainement sans doute, semble devoir être l'opéra favori de la saison. La première de ces soirées surtout offrait je ne sais quelle saveur de nouveauté. Par ce tems de vaudevilles grivois et de drames échevelés, lesquels ne se gênent guère pour torturer la langue et le bon sens, n'est-ce pas chose nouvelle en effet qu'une comédie de bon ton et de bonne société, une comédie où la passion a de la réserve, où le respect pour le bon sens éclate dans chaque scène, le respect pour la langue dans chacun de ces vers élégans et soignés qui satisfont à la fois l'esprit et l'oreille? Oui sans doute; aussi cette comédie a-t-elle été accueillie avec une faveur qui devrait encourager l'administration du théâtre à remonter quelques-unes des œuvres capitales de la scène française. Elle serait ainsi fidèle au but qu'elle se propose, dit-on: la conservation des purs traditions du beau langage français! Mais le voudra-t-elle et surtout le saura-t-elle faire? Plusieurs de nos acteurs nous semblent fort disposés à l'aider dans un pareil projet: Mlle Maria a été dans plusieurs scènes d'une grâce et d'une vérité charmantes; M. Chausel s'est montré un Bonnard fort rond et vraiment il n'a pas mal dit tout son rôle; M. Lussan lui même, moins monotone que de coutume, a eu quelques bons moments.

Nous n'avons rien à ajouter à nos récentes observations sur *Anne de Boulcyn*, si ce n'est que la deuxième représentation à moins bien marché que la première. M. Bernadet, tout en chantant certains passages de manière à faire grand plaisir, s'est bien gardé dans beaucoup d'autres d'être fidèle à la mesure; presque partout, nous devons l'avouer, il a réussi à se faire bien entendre; c'est quelque chose! M. Hennuit n'a pas eu même autant de succès qu'à sa première apparition dans le rôle de Percy, [illegible] fois s'en rendre un compte bien exact, compris instinctivement que notre premier ténor ne chantait pas tout à fait les morceaux comme les a écrit le compositeur et qu'il ne se gênait pas pour retrancher dans les cavatines du premier et du troisième acte certains passages qui contribuent puissamment à leur effet; la fin de la dernière cavatine par exemple. Mlle Calvé, mal disposée sans doute, ne s'est pas élevée à la même hauteur qu'à la première reprise d'*Anne de Boulcyn*; il faut dire aussi que cette fois là, de l'aveu de tout le monde, elle avait été magnifique; elle a été encore assez belle jeudi pour mériter une ovation qu'on a voulu faire partager à M. Bernadet. Les autres artistes, si l'on en excepte Mme. Bamberger qui avait moins peur, n'ont été ni mieux ni plus mal que par le passé; et *Anne de Boulcyn* s'est terminée en fin de compte, à la satisfaction de presque tous les auditeurs.

RAPPORT.

LÉGISLATURE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

SENAT.

Séance du 7 Janvier.

PRESIDENCE DE MR. GARCIA.

Une discussion des plus intéressantes s'engage sur une question fort importante, l'extension du droit de suffrage.

M. Walker prend le premier la parole et fait observer que c'est par inadvertance qu'il a fait part au Sénat de son intention de présenter prochainement un bill relatif à l'extension du droit de suffrage; en donnant cet avis, il agissait sous une fausse impression, il croyait encore s'adresser à la Chambre des Représentans, dont il faisait partie durant les sessions de la précédente Législature. Il n'ignore pas que d'après la Constitution de notre Etat, tout acte dont l'objet est d'imposer une taxe, doit prendre naissance dans la Chambre des Représentans, à laquelle appartient l'initiative en matière d'impôt. C'est donc pour se conformer à la loi fondamentale du pays, et dans le but de prévenir toute objection constitutionnelle de la part de ses collègues, qu'il demande au Sénat la permission de substituer au bill primitif une résolution dont l'objet spécial est d'appeler l'attention des sénateurs sur une question qui doit intéresser tous les membres de la communauté. C'est un moyen qui lui paraît propre à provoquer dans le sein du Sénat, la manifestation des vues de cette assemblée à l'égard de l'extension du droit de suffrage.

M. Hon se lève pour offrir au Sénat quelques observations. Son but n'est certainement pas de faire de l'opposition, seulement avant de prononcer sur la résolution présentée par le sénateur des Rapides, il voudrait qu'on indiquât d'une manière précise quel est le véritable but qu'on se propose et quels sont les moyens qu'on doit employer pour l'atteindre. Il croit qu'il conviendrait de différer la discussion; au reste il suggère la nomination d'un comité réuni des deux chambres.

M. Walker réplique et présente de nouvelles considérations à l'appui de sa résolution. Incontestablement, dit-il, la législature a le droit d'étendre le droit de suffrage, en ce conformant à la Constitution, soit au moyen d'une capitation, soit en imposant toute autre taxe. Il est bien entendu que le bill qui doit répondre à cet objet sera discuté d'abord, dans la Chambre des Représentans; sans doute, le Sénat ne peut pas s'occuper actuellement d'un bill de cette nature; mais il n'est pas encore question d'amender la législation à cet égard; il s'agit tout simplement d'adopter ou de rejeter une résolution qui fera connaître au peuple de cet Etat, quelle est l'opinion du Sénat sur la mesure proposée.

M. Hon ne conteste en aucune manière le droit de la législature; le Sénat isolément, peut aussi bien que la Législature dans son ensemble, exprimer son opinion sur la résolution du sénateur des Rapides. S'il comprend bien la portée de cette résolution, il s'agit de faire participer au droit de suffrage, tout citoyen qui présente les garanties exigées par la Constitution; à cet égard, il partage l'opinion de son collègue des Rapides, mais en même temps, il croit devoir déclarer qu'il fera tous ses efforts pour détruire les abus scandaleux qui se sont introduits dans nos luttes électorales. Il veut que tout citoyen puisse donner sa voix dans nos élections, mais avant tout il faut que la qualité de citoyen soit parfaitement constatée. Il importe surtout de ne pas se dissimuler un fait qui lui paraît incontestable; c'est que l'extension du droit de suffrage doit nécessairement avoir pour résultat, l'augmentation des abus.

M. Walker voit avec plaisir que l'honorable sénateur d'Orléans est d'accord avec lui quant à la question principale, celle d'étendre le droit de suffrage; seulement il craint que le moyen proposé ne soit une nouvelle porte ouverte aux abus. Que le sénateur d'Orléans se rassure, personne n'est plus disposé que l'auteur de la proposition, à les faire cesser; mais il croit que l'extension du droit de suffrage est sûrement le moyen le plus efficace que l'on puisse employer pour y mettre un terme.

Combien de citoyens utiles, estimables, qui sous l'empire de la législation actuelle sont privés du droit le plus précieux qui leur ait été conféré par la constitution. Ne se rappelle-t-on pas qu'à l'époque de la dernière guerre un grand nombre de jeunes gens sans fortune, sans propriétés, figuraient parmi les défenseurs du pays; ne sait-on pas que si la patrie en danger faisait un nouvel appel à ses enfans, on verrait toute la jeunesse se porter en masse sous ses drapeaux; et pourquoi des hommes qui sont notre espoir et notre appui ne seraient-ils point admis à voter, quand il dépend de nous de les faire jouir d'un droit qui leur est acquis par la Constitution. Après tout, la seule différence d'opinion entre le sénateur d'Orléans et le sénateur des Rapides se trouve dans le mode proposé. Les abus, dit-on, mais ces abus se sont rencontrés tout récemment dans les deux partis qui divisent la nation.

M. Downs appuie fortement la résolution du sénateur des Rapides. Il pense qu'il nous faut un remède et il ne conçoit rien de plus utile, de plus nécessaire que la mesure proposée. Ce qui le frappe surtout, c'est le résultat des dernières élections; il ne voit rien d'uniforme ni de régulier; tel individu se trouve admis à voter dans certaine localité, qui serait repoussé dans un autre, selon la manière dont les lois et les dispositions de notre Constitution sont interprétées par les juges d'élection; faudra-t-il par exemple, que les électeurs de la Nouvelle-Orléans contrôlent les voix données dans le reste de l'Etat. On sait raisonner bien haut le mot de propriété, on voudrait établir qu'elle est la base de tout droit; sans doute on ne doit pas méconnaître le droit de propriété, mais le droit de liberté, le droit individuel ne doivent-ils pas être aussi pris en considération. Pourquoi faisons-nous des lois exclusives en faveur des riches, mais les riches n'ont pas besoin de protection, leur fortune les recommande assez d'elle-même; c'est le pauvre que nous devons défendre, c'est à lui que nous devons tendre une main secourable. M. Downs conclut en déclarant qu'il trouve bien faibles les argumens de l'opposition et qu'il croit de son devoir de seconder les efforts du sénateur des Rapides.

M. Davidson pense que chacun des sénateurs a son opinion formée sur l'objet de la discussion. Il est un principe sur lequel sont basées nos institutions, ce principe est l'égalité des droits; c'est une doctrine politique établie par les fondateurs de notre république et professée par nos pères. Quant à la résolution proposée, les sénateurs des Rapides et d'Orléans peuvent bien ne pas s'entendre sur la forme, mais ils sont évidemment d'accord sur le fond. Il ne voit pas d'inconvénient dans l'adoption de la résolution; il croit au contraire que l'extension du droit de suffrage aura les résultats les plus favorables; c'est une mesure qui tend à rendre le peuple plus moral. Combien de faux sermens se sont vus pas ces dans ces dernières années. Un pauvre compter des milliers de parjures. Il est évident que l'esprit de parti conduit beaucoup trop loin. Quels que soient ceux qui se sont rendus coupables, il les blâme également, sans acception d'opinions politiques. Il votera pour l'adoption de la résolution.

M. Hon se voit avec peine forcé de revenir sur l'objet de la discussion, mais il lui importe que son opinion soit justement appréciée. Certainement il faut bien qu'il vote en faveur d'une mesure constitutionnelle, c'est un devoir qui lui est imposé par son serment. Mais s'il est d'opinion d'étendre le droit de suffrage, il veut en même temps que la boîte au scrutin soit purgée de tout vote illicite, il veut que ceux là seuls soient admis à voter qui possèdent les qualifications exigées par la constitution. Il veut enfin l'exercice pur d'un droit sacré. Ce qu'il demande c'est qu'on sévisse avec rigueur contre ceux qui jouissent parmi nous d'un droit usurpé, c'est qu'on n'ait plus à se compter sur des votes nationaux sans mélange de voix étrangères.

Il importe essentiellement à notre existence politique, à notre avenir, à notre prospérité que des étrangers ne viennent pas nous imposer des lois de leur façon. C'est aux véritables habitants de la Louisiane à suivre leurs propres lois.

Du reste qu'on ne s'y méprenne pas, il entend par citoyen louisianais, non seulement ceux qui sont à proprement parler les enfans de la Louisiane mais encore tout citoyen des Etats Unis dont les intérêts sont identifiés avec ceux des louisianais, quelque soit d'ailleurs son origine ou le lieu de sa naissance.

M. Walker termine la discussion en déclarant d'une manière solennelle qu'il n'a pas d'arrière pensée, qu'il s'agit de la chose publique, et qu'il rendra publique son opinion toute entière sur l'objet en discussion. Il veut que la constitution reçoive son application, et que moyennant une capitation ou toute autre taxe, on place tous les citoyens sur le pied de l'égalité. Son but est d'étendre le droit de suffrage à tout citoyen que la constitution appelle à l'exercice de ce droit précieux.

La résolution de M. Walker est adoptée à l'unanimité.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Vendredi, 15 janvier 1841.

Un congé est accordé à MM. Philips et Thibodeaux de St. Jacques.

Pétitions et Mémoires. Résolution de M. Pichot recommandant aux sénateurs et représentants de la Louisiane au Congrès de presser le passage d'une loi qui autorise la vente des terres publiques au profit des écoles publiques. Résolution de M. Burke pour la formation d'un comité chargé d'examiner les différens asiles d'orphelins de la paroisse d'Orléans.

Rapports des comités spéciaux. M. Burke: Bill amendé qui autorise les différentes municipalités de la Nouvelle-Orléans à établir des écoles publiques; 2° Bill amendé qui autorise l'établissement par lesdites municipalités de maisons de travail et de refuge.

Bills et Notices de Bills.—M. Couvillon: Notice d'un bill pour accorder certains pouvoirs au bureau des travaux publics.—M. Declouet: Notice d'un bill pour transporter le lieu des sessions de la Cour Suprême au 5ème District judiciaire des Opelousas à St. Martinville.

Le bill relatif à la convocation d'une convention d'Etat est lu section par section, et la discussion commence sur ce sujet. Les amendemens de la 1ère section sont vivement défendus par M. Ratliff, ces amendemens demandent 1° la nomination pour un temps limité des juges électoraux; 2° le droit de suffrage pour tous les citoyens résidant en Louisiane, qui ont atteint l'âge de 21 ans; 3° l'élection par le peuple des shérifs, coroners, &c. M. Ratliff termine en demandant l'adoption du bill tout entier. M. Conrad répond qu'une mesure de ce genre mérite un examen sérieux et prétend qu'il serait sage de la remettre à l'année prochaine.—M. Roselius prend ensuite la parole: dans un discours fort remarquable il combat le bill et s'attache surtout à démontrer les inconvéniens que présentent les divers amendemens. Il conclut à l'ajournement de l'acte tout entier, sauf à prendre à part le bill qui limite la durée des fonctions de shérif. Ce dernier bill subit sa seconde et sa troisième lecture, puis est adopté. Après cette adoption, on reprend le bill de "Convention" et sur motion la discussion en est renvoyée à lundi. La Chambre s'ajourne.

EXTERIEUR.

TEXAS.

Le steamer Savannah est arrivé hier de Galveston, après une traversée de 32 heures. Les journaux qu'il nous apporte, qui vont jusqu'au 13, ne nous fournissent aucun nouveau détail sur les mouvements de la jeune république relativement à l'invasion du Mexique. Les esprits sont toujours fort bien disposés pour la guerre; le général Arista est campé sur les bords du Rio Grande; quelques journaux disent qu'il n'a à sa disposition que 2,500 hommes, tandis que d'autres évaluent ses forces à un chiffre beaucoup plus considérable. Il a, dit-on, envoyé deux américains près des anciens habitans pour leur promettre la conservation de leurs propriétés, la création de l'institution du jury, d'une législature et d'un exécutif composés par eux-mêmes, et la franchise de leurs ports, s'ils voulaient se déclarer dépendants du gouvernement mexicain. Du reste celui-ci paraît vouloir fournir à son agent tous les moyens qui peuvent assurer le succès de son entreprise. Il a alloué $3,000,000 pour faire face aux dépenses d'armement de deux navires à vapeur chargés de détruire la marine Texienne, et la balance de cette somme doit être appliquée aux frais de l'expédition.

Cependant, tandis que la plus grande partie de la population Texienne s'attend à une guerre, qui paraît inévitable, quelques journaux persistent à n'ajouter foi à aucun des préparatifs dont on fait tant de bruits, et soutiennent que toutes ces menaces des Mexicains ne sont encore qu'un de ces actes de fanfaronnade si ordinaires chez leurs ennemis.

---

13 30 40 50 66 56 51 35 71 53 35 61

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 146.

SAMEDI, 16, à 6½ heures, P. M.
La loterie de la Louisiane sera tirée à l'Arcade Banks' à 6½ heures, p. m.
78 Numéros—13 sortants.
2 Lots de.............12,000.......... $24,000
1 Lot de.................................. 4,000

22,396 prix montant à.................. $272,672
Billets, $4 00—Coupons en proportion.
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
16 janv 36, rue du Canal

TRAITES sur la Havane, à vendre par
8 jan CUCULU LAPEYRE & Co, 28 V Levée.

COMMERCIAL.

MARCHÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi, 15 Janvier 1841.

COTON.—Arrivé depuis le 12 courant, Louisiane et Mississipi [illegible] balles; Tennessee et North Alabama 1668; Ardansas 170; Mobile [illegible]; en tout [illegible] balles; ce qui fixe les arrivages, depuis le 1er. octobre à 344[illegible] balles contre 262,114 qu'il y étaient [illegible] précédente. Il a été expédié dans le même espace [illegible] à Liverpool 1292 balles; à la Havane 44; Boston [illegible] New York 124; à Baltimore 60, en tout 2701 balles; ce qui [illegible] le stock de 5481, et l'élève à 133442 b. contre [illegible] dont 1 se composait l'an dernier à pareille époque.

ETAT DU COTON.

1840, 1 Oct. Stock en mains,			[illegible]
Reçu les 4 derniers jours		[illegible]	
Précédemment,		337440	[illegible]
			374[illegible]
Exporté pendant les 3 derniers jours		2701	
Précédemment,		238039	240740
Stock en main			133442

Les opérations, sur le marché du coton, ont été plus considérables ces derniers jours qu'au commencement de la semaine; les détenteurs quoique fermes dans leurs prétentions ont paru plus disposés à satisfaire aux demandes des acheteurs. La masse des transactions a été pour les marchés anglais, quoique les acheteurs pour le Nord continuent à opérer largement. Les ventes des 3 derniers jours ont atteint 11000 balles, parmi lesquelles nous signalons: 710 b Louisiane et Miss. à 9 13[16]; 52 à 9 1[8]; 200 à 9 1[2]; 60 à 9 1[4]; 230 à 9 3[4]; 30 à 9; 30 à 9 5[8]; 76 à 10; 20 à 8 3[8]; 32 à 10 1[8], 331 à 9 1[2]; 1214 à 9 1[2], 249 à 9 5[8], 100 à 9 1[2], 110 à 10, 380 à 9 3[8], 106 à 9 7[8], 650 à 9 1[2], 600 à —, 76 à 10 1[2], 350 à 9 3[4], 245 à 9, 53 à 9 1[2], 160 à 9 3[4], 45 à 8, 71 à 9 1[4], 650 à 9 3[4], 200 à 8 1[4], 60 à 11 3[4], 650 à 9 3[4], 500 à — et 322 des districts de l'Ouest et du North Alab à 9 [1]4.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Correspondant à celle du Hâvre.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	8	à —
Ordinaire,	8 1-2	à 8 3[4
Bon ordinaire,	9 à	à 9 1[4
Bon ordinaire et petit courant,	10 à	—
Petit courant et courant,	10 1-2	à 11 1-4
Bon courant	12	à —

TABAC.—Il n'y a aucun changement à signaler sur le marché; les arrivages ont été assez minimes, mais des quantités considérables sont attendues. Nous conservons nos cotes, en l'absence de transactions.

Arrivé depuis le 12 courant, 909 bts.; expédié dans le même espace de temps à la Havane 79 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Oct. 10 1840. Stock en main	bts.		2919
Reçu pendant les 4 derniers jours	909		
Précédemment,	3147		3356
			6476
Expédié pendant les 4 derniers jours	79		
Précédemment,	3019		3098
Stock en main,			3677

SUCRE.—Le mauvais temps a en quelque sorte arrêté les transactions, et les arrivages. Cette dernière circonstance en rendant l'article plus rare a donné plus de fermeté aux détenteurs qui semblent disposés à élever leurs prétentions, et dans quelques ventes ils sont parvenus à obtenir de meilleurs prix. Les opérations depuis notre dernière revue ont à peine atteint 300 boucauts de 5 1[4 à 6 3[4. Nous cotons les qualités extrêmes de 4 3[4 à 6. Une récolte de sucre ordinaire s'est vendue sur une habitation à 4 7[8 cents.

MELASSE.—Cet article a été bien demandé à 21 cents et les transactions des 3 derniers jours embrassent environ 700 barils. Une récolte de 15 à 2,000 gallons s'est vendue sur une habitation à 16 cents.

FARINE.—Le marché a été excessivement calme ces 3 derniers jours, et cette inactivité peut être attribuée au mauvais temps et aux arrivages continuels, qui empêchent les acheteurs d'opérer largement à moins qu'ils ne leur soit fait quelques concessions. Nous baissons nos cotes à $4 80 pour la farine superfine; et ce prix est le plus élevé que l'on puisse obtenir.

GRAISSE.—Les demandes continuent à être excessivement limitées et cependant les détenteurs ont été à même d'obtenir une légère hausse et nous cotons 7 1[2; le marché est très ferme à ce prix.

WHISKEY—Il y a de meilleures demandes pour cet article à 21 cents, pour le rectifié, il n'y a presque pas de whiskey commun; cette qualité pourrait obtenir 21 cents.

CHANGE.—Nous n'avons pas de changement à indiquer pour le change. Les traites sterling restent de 9 à 9½ pr. cent de prime; France à 12 1[2 à 6 15, New York, 60 jours, 1[2 à 3[4 pour cent de prime.

FRET.—Calme pour Liverpool à 9[16d.

FRET.

Coton pour Liverpool		5[8 d à
Do du Havre,		1 1[4 à
Do de New York,		1[2 à 9[16
Do de Boston,		5[8 à —
Tabac pour Cowes,		60 à
Do de Londres directement,		55
Do de New York,		5 00 à 5 50
Do de Boston,		5 50 à —
Do de Philadelphie,		00 à 00

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Russell, Long, Liverpool, L H Gale
Rebecca, Dewers, Havane, Schmidt & co
Barque Chancellor, Clark, New York, Green & Bro.
Rosalba, Spencer, Baltimore, J H Ashbridge
Brick Leonora, Sharp, Havane, Alexander & Douglas
Long Island, Howell, Richmond, Ve.
Rowe & Crenshaw
Goel. Porto Rico, Parker, Port au Prince, J M Weld & co
Navire à vapeur New York, Wright Galveston.
Bogert & Hawthorn

ARRIVES.

Brick Uncas, Bouch, en 18 jours de la Jamaïque, à J W Zacharie.
Brick J D Noyes, Ashby, de New York, par la voie de Key West.
Goelette Hero, Sawyer, de St. Joseph, sur lest, au capitaine.
Goelette Erie, Baker, en 12 jours de la Baie d'Honduras, au capitaine.
Sloop Algérine, Lincoln, de Galveston, au capt.
Sloop Marshall, Collins, de Pensacole.
Navire à vapeur Savannah, Wade, en 32 heures de Galveston.
Steamer Artisan, Hardwick, de Lafourche.
" Valley Forge, Baldwin, de Nashville.
" Tuskina, Kelly, de Vicksburg.
" Gen Scott, Dustin, de Louisville.
" Grey Eagle, Shallcross, de Louisville.
" Sultana, Tufts, de Vicksburg.

EN RIVIERE.

Bateau de remorque Pilot, avec deux navires.
Une barque à 14 milles de la pointe.
Brick Renland, de Thomaston
Brick Benjamin.
Brick Atlantic.

DERNIERES DATES.

New York	janv 1	Liverpool	déc 4
Boston	janv 31	Londres	déc 1
Philadelphie	janv 3	Havre	déc 1
Washington	janv 2	Paris	déc 1
Baltimore	janv 3	Bordeaux	nov 27
Charleston	janv 8	Madrid	nov 26
Vera Cruz	janv 9	Cadix	oct 20
Tampico	oct 17	Havane	janv 7
Mexico	oct 24	Houston	janv 6

☞ Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1841.

DIMANCHE prochain, 17 du courant, à la grand'messe, il y aura un sermon de charité, en faveur des orphelins de Lafayette, à la cathédrale, par Mr. l'abbé Audusa. A l'église de l'évêché par Mr. l'abbé Perché, et à la chapelle obituaire, sur la rue des Remparts par Mr. l'abbé Druo.

Les personnes qui auraient des offrandes particulières, pour le même objet, pourront les remettre à Mr. le Curé de la cathédrale, ou à l'évêché. 16 jan—f

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

☞ D'après le désir des membres; une assemblée spéciale aura lieu au No. 58, rue du Canal, ce soir à sept heures.

On espère que les membres seront ponctuels.
16 jan—1 DAVID TOWNSEND, secrétaire.

PARAPLUIES—J. P. Freemans & Co, à l'encoignure des rues des Magasins et du Canal, viennent de recevoir un assortiment de parapluies de soie et de coton qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à de bas prix. 16 jan

DEMANDE de pension—Un jeune homme désirerait pouvoir trouver la table dans une famille française, pour se familiariser avec la langue.
S'adresser boite 610, bureau de la poste, en désignant le lieu et les conditions. 16 jv—3

Succession de Bernard Fox.
LES créanciers de feu Bernard Fox, décédé, voudront présenter leurs réclamations et leurs titres à la soussignée exécutrice, ou à son chargé d'affaires M. John Mitchell, No. 82, rue Royale. 16 janv—5 ANNE FOX.

HUILE—3,000 gallons huile de sperm d'hiver à vendre par HENRY FULLER,
16 jan 42, Poydras.

500 gallons huile de baleine en magasin et à vendre par HENRY FULLER,
16 jan 42, Poydras.

BLANC de plomb—300 barillets en magasin et à vendre par HENRY FULLER,
16 jan 42, Poydras.

ETOUPE de Russie—40 balles en magasin et à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
16 jv 52, rue du Camp

BEURRE de Goshen prime—40 frequins à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
16 jv 52, rue du Camp

FROMAGE imitation anglais—100 caisses à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
16 jan 52, rue du Camp

VACHE à vendre, s'adresser à bord du navire Huntsville en face du marché aux légumes, ou à
16 janv JAS. E. WOODRUFF, 53, rue du Camp

FARINE—97 barils farine superfine à vendre par BENJAMIN DOUGLASS,
16 janv 12, rue Poydras

BOTTES, souliers et brodequins—44 caisses reçues par l'Ohio, à vendre par
16 jan R. G. HOBBS, 19, Douane.

BLE de Sarrasin—60 colis en débarquement et à vendre par THAYER & CUSHING,
16 jan 30, rue Gravier

CONSERVES et salaisons—15 caisses en jarres d'un gallon et d'un demi-gallon de en magasin et à vendre par THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier

CHANDELLES de suif et de blanc de baleine de New-Bedford et de Nantucket—100 caisses en magasin et à vendre par THAYER & CUSHING,
16 janv 30, rue Gravier

SAUCISSONS en boites—50 boites à vendre par THAYER & CUSHING,
16 janv 30, rue Gravier

TRAITES sur Boston à vendre par ISAAC BRIDGE,
16 jan v 134, rue des Magasins

CAFE Rio—400 sacs en magasin et à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co,
16 jan rue Natchez.

EAU de vie—15 1[2 pipes à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co,
16 jan rue Natchez.

CHANDELLES de suif—30 caisses en débarquement et à vendre par HENRY FULLER,
16 jan 42, Poydras.

SAVON—100 caisses savon de Boston en débarquement à vendre par HENRY FULLER,
16 jan 42, Poydras.

CHANDELLES de suif—100 caisses, marque de Jackson à vendre par HENRY FULLER,
16 jan 42, Poydras.

MORUE et Harengs—10 tambours et 240 caisses morue—150 caisses Harengs, à vendre par THAYER & CUSHING,
16 janv 30, rue Gravier

RIZ—Riz en tierçons et demi-tierçons, à vendre par THAYER & CUSHING,
16 janv 30, rue Gravier

HUILE—10 barriques huile de Sperm d'hiver, garantie pure, et ne se gelant pas, même mise dans la glace, à vendre au détail, par JARVIS & ANDREWS,
16 jan 20, rue de la Commune.

HUILE de Castor—10 barils, à vendre par
16 jan JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

BLANC de plomb—5000 barillets de différentes dimensions, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
16 jan 20, rue de la Commune.

100 Paillassons à vendre par N. D. CHAMBERLIN.
14 jan 76, Magasins.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 17 Janvier 1841.
LE PRE AUX CLERCS,
Opéra en 3 actes, d'Hérold.
La 1re. reprise de
INDIANA ET CHARLEMAGNE,
Vaudeville nouveau en 1 acte.
On commencera à 6½ heures.

THEATRE AMERICAIN.

Aujourd'hui, il y aura à midi, une représentation de la troupe équestre de MM. Fogg et Stickney.

Samedi, 16 janvier,

Grande entrée de 16 chevaux; exercices par les meilleurs sujets de la troupe; W[illegible] d'Indian par M. Lehman; à [illegible] par M. Carroll, grande danse et combat Indien [illegible] Howard, dans la Sylphide, et autres exercices équestres; le cheval Champion manœuvrera; M. Whittlock jouera le musique sauvage, et M. Robinson et maître Hernandez exécuteront divers exercices sur 2 chevaux; terminé par les exercices de M. Lipman, sur une corde élastique et les sujets des deux troupes.

Terminé par le drame nautique de
PAUL JONES,
OU LE PILOTE DE LA BALTIQUE.

MME. SCHEIDLER informe respectueusement le public que son second concert aura lieu lundi, le 18 janvier à la Bourse St.-Louis. Pour les détails voir le catalogue.

Billets d'entrée $1. On peut s'en procurer chez
MM. E. Johns & Co.,
A. Moret,
B. Casey. Et au bureau de la salle de bal.
16 jan

SALLE ST. LOUIS.

LES personnes qui font partie des Bals Masqués de Société de la Salle St. Louis, sont prévenus qu'il y aura dans l'intérieur de l'établissement un magasin de masques et costumes des plus frais. 16 jan—1

SALLE DE LA LOUISIANE.
RUE ST. LOUIS, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
SAMEDI 16 JANVIER.
BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'Entrée, Cavaliers.......................... $1 50.
Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. lmv 15 janv

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 16 JANVIER,
BAL MASQUE.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedi soirs, durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers............................... $2.
14 jan mjs MITAUD.

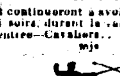

SALLE D'ORLEANS,
Dimanche 17 janvier, 1841.
GRAND ASSAUT D'ARMES,
Pointe [illegible]
DONNE P[illegible]
L'assaut des point[illegible]
et M. Lalouette, c[illegible]
par MM. T. Boug[illegible]

L'assaut sera ou[illegible] court, continué par divers maîtres et amateurs, fermé par MM. Princival et Cepet élève de M. J. D'Hamecourt.

BATON.

Sera tiré par MM. Mont au Ciel et Princival, et continué par plusieurs maîtres.
L'assaut commencera à midi précis.
Prix d'entrée $1 00
14 janv—3

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—A partir de ce jour, la société qui existait sous la raison de MANUEL BLASCO & CO., rue de Chartres, No. 69, entre Bienville et Conti, est dissoute d'un commun accord, M. P. U. GUERINGER continue le même genre d'affaires pour son compte particulier, comme successeur de MM. Blasco & Co.

Par la même occasion, ils préviennent les personnes qui doivent à la dite maison de Manuel Blasco & Co., de vouloir bien solder leurs comptes jusqu'à la fin de ce mois.—Mrs J. Louis Riore et P. U. Gueringer sont chargés de la liquidation par pouvoir donné par M. Manuel Blasco, comme associé principal.

Nlle.-Orléans, le 16 Janvier 1841.
MANUEL BLASCO,
16 jan P. U. GUERINGER,

FORMATION DE SOCIÉTÉ.—Les soussignés ont formé une société en cette ville pour les transactions d'affaires de commission en général, sous la raison de Blasco et Simidel.

MANUEL BLASCO.
16 jan FRED. ALVAREZ SIMIDEL.

LES soussignés s'étant associé avec Mr. Manuel Basco, ne se servira de la raison de l'ancienne société que pour la liquidation des affaires de la dite société.
16 jan FRED. ALVAREZ SIMIDEL.

PORC mess et prime—1025 barils en débarquement de chalands, et à vendre par
16 jan LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

GRAISSE—300 barillets en débarquement de chalands, à vendre par LAYET & AMELUNG.
16 janv 111, rue Tchoupitoulas.

PORC en masse—3000 livres plat côtes et épaules, en débarquement de chalands, et à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 jan 111, rue Tchoupitoulas

TOILE et Cordes d'emballage—300 pièces toile et 200 rouleaux cordes du Kentucky, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 janv 111, rue Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE—9 demi pipes cognac supérieur, d'importation directe, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 jan 111, rue Tchoupitoulas.

ETAT de la Louisiane—Cour du premier district judiciaire—J. et L. Girard contre leurs créanciers—Jeudi le 14e jour de janvier 1841—Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—Sur la motion de M. Dominique Seghers avocat du M. J. E. Faures, syndic des créanciers des faillis dans cette cause, et sur l'enregistrement d'un tableau de distribution. Il est ordonné par la Cour que les créanciers des dits faillis et tous autres que cela concerne, aient à faire valoir dans les dix jours de la première publication de cet avis, les raisons, s'ils en ont quelques unes, pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait point confirmé et homologué et les fonds répartis conformément à icelui. Extrait des Minutes,
16 jan C. PATIN, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie, que le 9 décembre 1840, jugement a été entré en cette cour dans le procès d'Adèle Bayon née Condrain, contre L. G. A. Bayon son mari, dans les paroles et de la manière suivantes:

No. 13,334 Adèle Bayon née Condrain contre L. G. A. Bayon son mari. Decret.

Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit entré en faveur de la demanderesse Adèle Condrain contre le défendeur Louis Gilbert Adolphe Bayon; que les dits partis soient et elles sont séparés de biens; que la dite demanderesse recouvre du dit défendeur l'esclave Diana et le négrillon John son enfant, ensemble avec la somme de onze cent quarante piastres, formant son douaire, et celle de douze cent soixante neuf piastres tombée par son mari comme bien paraphernal et ses dits esclaves, ainsi que les priviléges et hypothèques accordés à la femme pour recouvrer ses biens dotaux et paraphernaux, et aussi que le défendeur paie les frais du procès.

Nelle Orléans, 14 décembre 1840.
CHARLES MAURIAN, juge.

[L. S.] Jugement enregistré dans le livre D. des jugements—Page 126. Frais de cour $15 75. En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans ce 17janv de l'année de notre seigneur mil huit cent quarante et la soixante cinquième année de l'Indépendance des Etats Unis.
16 déc—3 LOUIS COURTIN, Dep. greffier.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.
Nelle Orléans 14 janvier 1841.

L'ELECTION de douze directeurs, pour l'année 1841, aura lieu au bureau de la compagnie, lundi 1er février prochain, entre le heures du matin et 2 heures de l'après midi.
14 jan G. LEGENDRE, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANTS.
12 Janvier 1841.

A UNE élection des directeurs de cette institution tenue lundi, le 11 janvier courant, les personnes dont les noms suivent ont été dument élues directeurs pour servir pendant l'année courante.

M. S. Cucullu,	John Richardson,
Peter Conrey Jr.	C. Toledano,
M. Musson,	J. W. Zacharie,
A. Ledoux,	F. Bernoudy,
J. M. Lavillebeuvre,	H. Gally,
Wm. Vogel,	N. B. Lebreton,
J. H. Field,	F. J. Forstall,
	J. H. Leverich.

Et à une assemblée du bureau des directeurs tenue ce jour, M. S. Cucullu a été à l'unanimité élu président, S. S. R lf secrétaire, R. L. Robertson, inspecteur, Thos. Slidell, avocat.

Par ordre du bureau.
14 jan—6 S. S. RELF, secrétaire.

AVIS.—Une dame française, veuve, pouvant enseigner toutes les branches d'une bonne éducation française, ainsi que la musique et le piano, désire trouver une place d'institutrice dans une famille respectable. La campagne et la ville lui conviendraient également.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 11 déc—☞

$10 DE RECOMPENSE.

IL a été oublié dans la soirée du 12 courant, dans une voiture, un paquet contenant 12 chemises de toile. La récompense ci-dessus mentionnée sera donnée à la personne qui rapportera ledit paquet à M. Ruffier au bureau de la salle St. Louis. 14 jan—3

AVIS—Le soussigné prévient le public que M. Wm. Smith n'est plus son agent et qu'il continuera à tenir lui-même son magasin de graines rue du Canal No. 44 où il recevra avec plaisir les ordres de ses habitués et des amateurs pour des plantes et graines de tout genre ainsi que pour des bouquets. JACOB F. HECKLER,
15 janv—3

DEMANDE D'EMPLOI—Une personne possédant une grande expérience pour la conduite d'un atelier de nègres et la direction d'un briquetterie, désire trouver un emploi. Pour informat ons s'adresser à John F. Miller ou au bureau de l'Abeille.
15 janv—6f JESSE WILKINS.

BEURRE, FROMAGE et BLÉ DE SARRASINS.—25 barillets beurre de Goshen supérieur en débarquement du l'anthea,
50 barillets, do do. do. en magasin.
100 caisses fromage do. do.
200 1[8, 1[4 et 12 barils à vendre DAVIS & HOBART,
15 jan 20, rue de la Douane

VIN, EAU-DE-VIE, HUILE &c.
170 barriques vin rouge de Catalogne, marque de Rivas.
25 barils eau-de-vie espagnole.
500 jarres huile d'olives.
24 sacs noix,
25 barils amandes.
135 caisses citrons.
120 jarres chataignes.
20 barils vin de Malaga sec.
20 do do de doux.
30000 bouchons et 2 caisses sangsues, le tout en parfait état et en débarquement de la polacre Juanita à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
15 janv 29, Vieille Levée.

AVIS—Mr. PIERRE PRADAT devant s'absenter de cette ville, prévient le public que Mr. Carlile Pollock notaire, demeurera chargé de la liquidation de ses affaires.
6 jan—3 en 10j

CIDRE du Nord—200 barils en débarquement et à vendre par H. A. NORCROSS,
14 jan 40, Gravier.

RIZ—30 tierçons et demi-do, à vendre par
41 jan THAYER & CUSHING, 30, Gravier.

FROMAGE de Goshen—60 caisses, à vendre par
14 jan THAYER & CUSHING, 30, Gravier

HARENGS fumés—400 caisses, à vendre par
14 jan THAYER & CUSHING, 30, Gravier.

BŒUF—Quelques barils de bœuf marqué en magasin à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
14 jan 48, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—120 barillets de l'Ouest de réserve, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
14 jan 48, rue Tchoupitoulas.

CORDAGE de Manille de différentes dimensions en débarquement du Margaret Forbes, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER,
9 janv 86, rue Gravier.

CHARBON, 230 barriques Charbon de Schuylkill, à vendre à bas prix en le prenant sur la levée, par JAMES D. DENEGRE,
5 janv 16, rue de la Douane.

CELUI qui a trouvé, ou en la possession duquel peut se trouver un petit PORTEFEUILLE de cuir jaune, attaché d'un cordon noir, est prié de le mettre à la poste, avec ce qu'il contenait, les billets de Banques, si on le juge convenable, excepté, à l'adresse des Editeurs de cette feuille. 13 jan

OMBRELLES et Parapluies—49 caisses parapluies de soie et en guingam de 34, 32, 30 et 28 pouces et ombrelles en satin, gros de Naples, unies et à dessins, de 22, 20 et 16 pouces, en débarquement du Joséphine, à vendre par ISAAC BRIDGE, & Co,
11 janv 134, rue des Magasins.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de William H. Martin—Vente par le Register des Testamens—Lundi, le vingt cinq janvier 1841, à dix heures du matin, il sera vendu dans la rue de la Levée, entre les Faubourgs Marigny et du Port, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, pour compte de la succession de feu William H. Martin, un lot de bois, mais, &c.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
12 jan Rég. de Testamens.

SUCCESSION d'Etienne Mery—Vente par le Register des Testamens—Jeudi 21 janvier 1841.—A dix heures du matin, en vertu d'un ordre de vente et d'une commission, en date du 31 décembre 1840, adressés au soussigné, Register des Testamens dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, par l'honorable Edouard Dufloo, juge de la Cour des Preuves de la paroisse Ascension, Etat de la Louisiane,—Je procéderai en vente publique au rues, ... rue Toulouse, les effets mobiliers appartenant à la dite succession d'Etienne Mery, consistant en marchandises, pirogue, &c.
Conditions de la vente—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 jan Register des Testamens.

Succession de d'Abat, f.c. l.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Blanc, Evêque de la Nouvelle Orléans, exécuteur testamentaire de feu Félicité d'Abat, f. c. l. veuve de Jean Casimir, h. c. l., ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
8 jan Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Noel—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alfred Noel h c l, curateur de la succession d'Elisabeth Noel, f c l, décédée, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
15 janv,15,16,22,23 Reg. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Stanislas, f.c.l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Marie Louise Hatier, f.c.l., exécutrice testamentaire de feu Marie Françoise Laurel alias Pauline Laurel Stanislas, f.c.l., ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et la dite exécutrice testamentaire déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
12 jan Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Mary N. Bellow—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Bellow tuteur des mineurs de feu Mary N. Bellow ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Nott—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Montgomery exécuteur testamentaire de William Nott, décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 jan Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Aicard, h.c.l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Felix Percy, exécuteur testamentaire datif de la succession de Louis Aicard, h. c. l. décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 janv Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Cash—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sampson Blossman, exécuteur testamentaire datif de la succession de Thomas Cash, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
7 jan Reg. des Testamens.

CUIVRE—Un lot à vendre par
15 j KOHN, DARON & Co, 28 Bienville.

CLOCHES—Un lot de sonnettes espagnoles à vendre par
15 j KOHN, DARON & Co, 28 Bienville.

RIZ—300 tierçons à vendre, rue Poydras No. 12, par
15 janv BENJ. DOUGLASS.

SAVON—100 caisses à vendre par BENJ. DOUGLASS,
15 janv 12, rue Poydras

BEURRE—24 barillets beurre de l'Ouest, à vendre par
15 janv STETSON & AVERY, 86, rue Gravier

LANGUES de bœuf—6 demi barils à vendre par
15 janv STETSON & AVERY, 86, rue Gravier

PLATS COTES—30 barriques plats côtes curés, à vendre par STETSON & AVERY, 86, Gravier

FARINE—1200 barils à vendre par
15 janv STETSON & AVERY, 86, rue Gravier

JAMBONS enveloppes—Quelques barriques à vendre par
15 janv STETSON & AVERY, 86, Gravier.

CHARBON en boucauts, à vendre par
15 j J H ASHBRIDGE, 97 Camp.

PACANES—10 barils Pacanes fraîches, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
15 j 73, rue Royale.

VIN BLANC—50 1[2 barriques vin blanc, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
15 janv 73, rue Royale.

ABSYNTHE SUISSE—25 caisses absynthe Suisse, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
15 j 73, rue Royale.

LES soussignés offrent à vendre 200 barriques vin rouge, maintenant en débarquement du navire John Baring, venant de Marseille. BOUTIN, GALLY & Co.
15 jan

CAFE Rio—2334 sacs café Rio de qualité choisie pour ce marché, en sacs de toile extra, en débarquement du navire Edwin de Rio Janeiro, à vendre par
15 jan GEO. GREEN & BRO. 86, Gravier.

CALICOTS imprimés—Un magnifique assortiment en débarquement du navire Rob Parker du Havre à vendre par
15 j KOHN, DARON & Co, 28 Bienville.

CORDES du Kentucky constamment en mains et à vendre par
15 j KOHN, DARAN & Co, 28 Bienville.

LIQUEURS—Porter de Londres et bierre en bouteilles, en caisses et barils; vin de Bordeaux et du Rhin à vendre par
15 j KOHN, DARON & Co, 28 Bienville.

CHAUX—700 barriques chaux de Thomaston de la cargaison de la barque Lalline à vendre par KOHN, DARON & Co, 28 Bienville.

CIMENT hydraulique, chaux de Paris, pour les plâtriers; chaux de Thomaston, briques d'Angleterre et de Baltimore, en magasin et à vendre par
KOHN, DARON & Co, 28 Bienville.

VIN de Sherry—10 quarts de barriques vin de sherry—10 caisses do—à vendre rue Poydras No. 12, par BENJ. DOUGLASS.

CORDAGES de Manille à vendre par STETSON & AVERY,
16 janv 86, rue Gravier

RIZ—400 tierçons, en débarquement et à vendre par STETSON & AVERY,
16 janv 86, rue Gravier

WHISKEY—124 barils whiskey rectifié à vendre par STETSON & AVERY,
16 janv 86, rue Gravier

GRAISSE—100 barillets graisse en barillets, à vendre par STETSON & AVERY,
15 janv 86, rue Gravier

TRAITES sur la Havane à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co,
15 janv 29, Vieille Levée.

CLOUS—300 barriques de Boston, dimensions assorties en débarquement du Ferax, à vendre par DAVIS & HOBART,
15 jan 20 rue de la Douane.

CHOCOLAT—30 caisses chocolat de Boston No. 1, en débarquement du Ferax, à vendre par DAVIS & HOBART,
15 jan 20, rue de la Douane.

CHANDELLES DE SUIF—200 caisses en de l'Ohio, à vendre par DAVIS & HOBART,
15 jan 20, rue de la Douane.

CAFE—1100 sacs café de la nouvelle récolte en débarquement du navire Edwin, venu directement de Montevideo, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
16 jan 63, rue Gravier.

RESINE—200 barils en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLASS,
15 janv 12, rue Poydras

VIN de champagne—50 paniers à vendre par BENJ. DOUGLASS,
15 janv 12, rue Poydras

BEURRE—80 barillets beurre de Goshen prime, à vendre par BENJ. DOUGLASS,
15 janv 12, rue Poydras

SEL des Iles Turques—50 u boisseaux sel des Iles Turques de la cargaison du brick J. Cohen, près d'arriver, à vendre par J. H. ASHBRIDGE,
13 janv 97, rue du Camp.

DROGUES et médicamens—Le soussigné reçoit constamment d'Europe et des villes du Nord des drogues et médicaments frais et choisis. Les familles, les habitans et autres peuvent s'approvisionner chez lui à des prix modérés. Il exécute aussi avec la plus grande exactitude les prescriptions des médecins. J. ROSSI,
13 janv Ville de Lafayette

AVIS—M. Théodore Rouchard, mon commis, ainsi que M. D. [illegible], collecteur, sont les seules personnes autorisées à faire la collecte de mes comptes, à partir de ce jour.
Nouvelle Orléans, 14 janvier 1841.
14 j—3 VICTOR WILTZ.

LE soussigné offre à vendre en débarquement des navires Amphis de Bordeaux, et John Brower de Marseille, 101 barriques vin rouge, 120 demi barriques vin blanc, 300 caisses absynthe Suisse, 100 paniers guignolet d'Angers, 30 caisses liqueurs superfines de la Martinique; Continuellement en magasin un assortiment de vins, eau de vie, liqueurs, etc.
14 j J. B. OLIVIER, 30 Toulouse.

INSTRUMENS DE MUSIQUE EN GROS ET EN DETAIL, A VENDRE A BAS PRIX.

LE soussigné voulant liquider pour partir au printemps, prévient le public qu'il vient de recevoir un bel assortiment d'instruments en tout genre, qu'il offre à des prix très réduits. Aussi un grand assortiment de musique nouvelle et cordes pour tous les instrumens, et 3 orgues d'église de différens genres et différentes grandeurs.
T. E. BENOIT,
No. 176, rue de Chartres, encoignure Jefferson.
14 janv—6

MOUSSELINE—[illegible] caisses mousselines haute commune et fine, à vendre par WM. PREHN,
14 janv 56, rue de la Douane

BONNETTERIE—Le soussigné offre à vendre par colis, à des conditions libérales, un assortiment de bonnetteries anglaises. WILLIAM PREHN,
14 janv 56 rue de la Douane

ETOFFES pour pantalons—Le soussigné a reçu par les navires Lehigh et Augusta des coutils unis, écrus et blanchis 3[4, 7[8 et 4[4. WILLIAM PREHN,
14 jan 56, rue de la Douane

TOILE à draps de Russie Ravensduck & Co.—23 balles toile à draps, 4 caisses de mouchoirs de soie noirs de Canton à vendre par O. GREEN & Bro,
14 jan 86, Gravier.

POIVRE, chandelles de blanc de baleine, savon &c. 200 sacs poivre de Sumatra, 80 caisses chandelles de blanc de baleine; 400 1[2 caisses savon, 24 barils bœuf prime à vendre par O. GREEN & Bro,
14 jan 86, Gravier.

COUVERTURES—15 balles couvertures françaises blanches, à vendre par O. GREEN & Bro,
14 jan 86, Gravier.

CORDAGES—7 [illegible] rouleaux cordages de Manille assortis en débarquement du navire Margaret Forbes à vendre par O. GREEN & Bro,
14 jan 86, Gravier.

CAFÉ—175 sacs vert Havane prime en débarquement et à vendre par J. CHALARON,
14 jan 51, Bienville.

TRAITES sur New-York et la Havane à courte vue à vendre par R. GRONING & Co.
14 jan

PORC prime—600 barils en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
14 jan 76, Magasins.

BŒUF mess—30 barils de la marque de Fulton à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
14 jan 76, Magasins.

MARCHANDISES sèches et 4 caisses [illegible] 5 ballots—10 balles toile à draps écrue 7[8, en débarquement du brick Cameo, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
11 janv 134, rue des Magasins.

PENSION bourgeoise tenue par Madame Adam, rue de Chartres no. 192, en face de l'hôtel d'Orléans 14 j—6

JAMBES DU KENTUCKY—3 caisses récemment reçues et à vendre par L. A. LEVY, jr.
14 janv 30, Douane.

DRAPS [illegible]—[illegible] caisses à vendre par
14 janv L. A. LEVY, Jr, 30, rue de la Douane.

CASQUETTES de peau de veau marin pour hommes et pour enfants, à vendre par L. A. LEVY,
30, Douane.

MOUCHOIRS DES INDES PONGEE—3 caisses, à vendre par L. A. LEVY,
14 janv 30 Douane.

TRAITES sur la Havane en sommes au gré des acheteurs, à vendre par J. ROBERT & co.
14 janv 3, rue des Magasins.

CIGARRES—55,000 cigares de la Havane, en débarquement et à vendre par J. M. CABALLERO,
14 janv 33, Vieille Levée

CAFE—Havane prime, à vendre par
14 janv J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée.

LE soussigné négociant en sels a constamment en mains un approvisionnement de sel fin en gros de Liverpool qu'il offre à vendre en quantités au gré des acheteurs. E. F. JENKINS,
14 j Enc. Poydras et Magasins.

ABSYNTHE et Fromage de Gruyère—2 futs fromage de Gruyère véritable en débarquement du navire Robert Parker, aussi, 100 caisses absynthe, à vendre par
14 jan J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

HUILE d'olive—500 caisses et paniers huile d'olive superfine, en débarquement du navire John Brower, et à vendre par J. ALBERT,
11 jan 26, rue St. Louis.

A VENDRE—La quille d'un steamer à peine arrivée de St. Louis. S'adresser au capitaine Lusk, à bord du steamer Mermaid, en face de la rue Girod, ou à
11 jan JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

GRAISSE—120 barils, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
14 jan 48, rue Tchoupitoulas.

FARINE—1750 barils, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
14 jan 48, rue Tchoupitoulas.

PLATRE de Paris et Crins pour Plâtriers, à vendre en lots au gré des acheteurs par C. L. SEIXAS,
14 jan 147, rue de la Douane.

RAISINS—100 jarres raisins frais de qualité supérieure à vendre par P. A. GIRAUD,
12, rue Tchoupitoulas.

RIZ—50 barriques riz nouveau de la Caroline, à vendre
14 jan par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas

CHECK de Banque sur New-York et Philadelphie, et billets du trésor, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

AVIS—La société existant entre J. A. Beard & Fernet, encanteurs, est dissoute à partir d'aujourd'hui, d'un commun accord.
Les affaires seront continuées au nom de J. A. Beard encanteur.
Signé J. A. BEARD,
14j A. L. FERNET.

J. A. BEARD profite de cette circonstance pour adresser ses remerciments à ses amis et au public en général pour le patronage et la confiance qu'ils lui ont accordés comme encanteur, et il espère par une stricte attention, une assiduité et une exactitude excessive, obtenir la continuation de l'appui du public.
Son bureau est rue de la Commune no. 49, Nouvelle Orléans. 12 j

DOUBLONS espagnols à vendre par
[illegible]

SANGSUES—Un nouvel envoi de sangsues de la meilleure qualité récemment reçues, à vendre par
13 j J. ROSSI, Ville de Lafayette

CAFE vert de la Havane, en magasin et à vendre par J. N. RICULFI,
13 jan 44, rue Toulouse.

VIN de Sherry—importation directe, en barriques, demi barriques et dames-jeannes, à vendre par J. N. RICULFI,
13 jan 44, rue Toulouse.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de: Regalias, Canones, &c., à vendre par
13 jan J. N. RICULFI, 44, Toulouse.

MESS PORC—Porc mess et porc prime à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.,
11 jan 36, rue Poydras.

BŒUF—Mess, prime, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
14 jan 36, rue Poydras.

BŒUF en barils et en boucauts à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.,
13 jan 36, rue Poydras.

CHANGE SUR BOSTON à 60 jours et à vue à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.,
14 jan 36, rue Poydras.

SEL—3000 sacs sel fin et gros de Liverpool, à vendre sur la levée en quantités au gré des acheteurs par ALEX. PARK,
13 janv 91, rue de la Commune.

CHARBON DE CANNEL de Liverpool et d'Orrel à 87 1[2 cents le baril livrable en lots au gré des acheteurs, à vendre par ALEX. PARK,
13 janv 91, rue de la Commune.

TRAITES sur Philadelphie, à 10 et 60 jours de vue, à vendre par
13 j W. F. COMLY, 97 Camp.

A REMETTRE—L'Hôtel de l'Ouest—Un certain et dépôt de la banque Lafayette de Cincinnati pour $342 75 à vendre par J. M. CABALLERO,
14 jan 33, Vieille Levée

RIDEAUX de coton rouges—3 caisses en magasin et à vendre par W. F. VIGERS & Co.
13 jan 50, rue Bienville.

CAFE Java—50 sacs vieux gouvernement en débarquement, et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
13 jan 45, rue Bienville.

FROMAGE de Hollande dit Têtes de Maures, 59 caisses en débarquement du navire Virginie, d'Amsterdam, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
13 jan 45, rue Bienville.

PORC et graisse—300 barils porc mess et prime, 1200 barillets graisse no 1, à vendre par
12 jan JOHN R. SHAW, 24 Poydras.

BŒUF—300 barils à vendre par
12 jan JOHN R. SHAW, 24 Poydras.

PLOMB—10 barillets, à vendre par
12 jan JOHN R. SHAW, 24 Poydras.

SUCRE—20 boucauts de qualité prime à vendre sur une habitation au dessus de cette ville, par
14 jan JOHN R. SHAW, 24 Poydras.

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de la boulangerie de la rue Bourbon, No. 74, hier, vers les cinq heures du matin, le nègre FRANÇOIS ou CHAPEAU, boulanger, ayant appartenu à M. Sel. François; âgé de 30 ans environ, grosses lèvres, un peu de barbe au menton, yeux saillans, un peu cambré, et toute l'avant qu'une dent à la mâchoire supérieure. Il est à supposer qu'il changera de vêtements; il avait, lors de son départ un habit presque neuf, culotte jaune, bottines neuves et un grand chapeau blanc.

On pense qu'il se tiendra dans la seconde municipalité, ou il a déjà été pris une fois caché dans des pensions, ou à bord de navires ou de bateaux à vapeur avoisinant le marché.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le conduira au No. 74 sus-désigné. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines de la loi.
14 janv—10.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 8 du courant de l'habitation du soussigné le nègre américain JIMSON, alias James Wilson, acheté de M. Geo. Arm Botts, ruiné âgé d'environ 20 ans mais en paraît bien 25, une petite taille, bien prise, figure noire et souriante, ayant les jambes un peu cambrées, se balançant en marchant, parlant anglais et votre lors de son départ d'un pantalon et d'une veste en cotonnade bleue. Il a déjà été marron l'année passée, et a été trouvé dans les environs de la ville, chez lesquelles il se sera réfugié; mais il est probable qu'il tâchera de se rendre dans l'Etat du Mississipi, d'où il est venu. Avis aux capitaines de bateaux à vapeur. La récompense susdite sera donnée à quiconque le logera dans une prison.
Paroisse Plaquemines, 12 janvier 1841.
14 j—3 VICTOR DEBOUCHEL.

NEGRES DE VALEUR A LOUER.

QUATRE bons maçons et plâtriers et un laboureur à louer

AUSSI

Un garçon actif propre à faire un excellent domestique de maison. Pour les conditions s'adresser à MEAKINGS & KETCHAM,
14 jan—3 encoignure Vieille Levée & Bienville.

$20 DE RECOMPENSE

A qui arretera le griffe JOE DUCRAY, âgé d'environ 40 ans, taille moyenne, ayant la démarche lente et mal-assurée, il parle anglais et français, et a long-temps habité l'autre bord du lac, vers le bayou Lacombe.

Et le nègre FREDERICK, âgé d'environ 35 ans, parlant aussi anglais et français, mais dont la voix indique un homme timide. Il fut acheté, il y a trois ans, de la succession Wogan, de la Terre-aux-Bœufs.

Ces deux esclaves sont partis il y a quatre jours, de chez Mr. Louis Rapcelet, de la paroisse Plaquemine, 10 lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et on pense qu'ils seront venus à la ville par le bord opposé à la ville.

Avis aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur. S'adresser au bureau de l'Abeille. 15 jan ☞

WHISKEY—275 barils whiskey rectifié, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 jan 48, rue Tchoupitoulas.

SUCRE et mélasses—300 boucauts sucre, et 30 M gallons mélasses sur habitation au-dessus de la ville, à vendre par FIELD & Co. 86 Bienville.
6 jan

MARCHANDISES diverses—250 douzaines paniers peints, 20 tierçons et demi tierçons riz, cranberries en barils, 1-2 et 1-4 do; cidre rafiné en bouteilles et en barils; 150 caisses savon de Boston, à vendre par
8 jan THAYER & CUSHING, 30 rue Gravier.

RIZ—50 tierçons riz nouveau, à vendre par
14 jan JAS. D. DENEGRE, 15, Douane.

HUILE de baleine d'hiver blanchie—2000 gallons en débarquement et à vendre par
14 janv THAYER & CUSHING, 30, Gravier.

SOQUES en laine—175 douzaines pour la campagne, à vendre par FROST & Co,
5 janv 9, rue de la Douane.

CHANDELLES de Suif—100 caisses à vendre par THAYER & CUSHING,
5 janv 30, rue Gravier.

HARENGS fumés—50 caisses à vendre par THAYER & CUSHING,
5 janv 30, rue Gravier.

HUILE de Sperm—3000 gallons d'hiver pure et 1000 do blanchie, à vendre par THAYER & CUSHING,
5 janv 30, rue Gravier.

ARGENT DU MISSISSIPI, à vendre par THAYER & CUSHING,
6 janv 30, rue Gravier.

TOILE et corde d'emballage—100 pièces toile d'emballage d'Ecosse, 145 do du Missouri, 150 rouleaux cordes 2 balles ficelle, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
5 janv 24, rue Poydras

TOILE d'Emballage—60 balles de 44 pouces de largeur, de qualité supérieure, à vendre par
4 janv WILLIAM PREHN, 56, Douane.

BONNETTERIE—Un assortiment complet de Bonnetterie de coton, à vendre à des conditions avantageuses, par WILLIAM PREHN,
4 janv 56, rue de la Douane.

TOILES D'IRLANDE—Un bel assortiment, à vendre par colis à des conditions avantageuses, par WILLIAM PREHN,
4 janv 56, rue de la Douane.

SEL—2400 sacs sel fin et gros de Liverpool, à vendre en lots au gré des acheteurs, par A. PARK,
1er j 91, rue de la Commune.

TABAC DU KENTUCKY—14 bts. de qualité supérieure à vendre par
31 déc. A. TRIER, 34, rue Gravier.

TRAITES sur Boston, à vendre par O. H. MIESEGAES,
31 déc 24, Vieille Levée.

TRAITES sur New York, à vendre par O. H. MIESEGAES,
31 dec 24, Vieille Levée.

RUM de la Nlle. Orléans—40 barils, à vendre par O. H. MIESEGAES,
31 déc 24, Vieille Levée.

CHANDELLES de blanc de baleine—400 caisses de New Bedford en magasin et à vendre par WALTON & COCKAYNE,
1 jan 28 & 29 Nelle-Levée.

PLATS COTES et épaules de qualité supérieure, à vendre par ADAMS, HARTWELL & co,
4 janv 36, rue Poydras.

25 CAISSES FROMAGE—100 caisses pipes de nègres; 400 jambons de Westphalie; 90 caisses amidon; 25 paniers soude de Halle à vitres; 287 barillets harengs; 24 barils orge, 12 paniers eau de Seltz, en débarquement de l'Olbers, de Breme, à vendre par
8 jan MIESEGAES, 24, Vieille-Levée.

BOTTES et Souliers—34 caisses comprenant un assortiment complet de chaussures pour hommes et pour enfants, et de bottes imperméables de tous genres, en débarquement du Cameo, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
11 janv 134, rue des Magasins.

HABILLEMENTS—134 caisses habillements pour la saison en débarquement du brick Cameo, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
11 janv 134, rue des Magasins.

A VENDRE—Le fonds d'un magasin de grocerie situé à l'encoignure des rues Franklin et Jackson. S'adresser sur les lieux. 31 déc—☞

PAQUET DE HUDSON & BAYOU SARAH
Mercredi matin, à 10 heures
Le capitaine Jesses Hart informe ses amis et le public, que le steamer PERSIAN a été mis pour se faire le packet entre les ports de Hudson et la Nelle-Orléans et qu'il remplacera le "New-Orleans," Mercredi, le 20 courant, partant comme ci-dessus, et au retour quittant Bayou Sarah chaque samedi matin, à 10 heures. Le steamer Persian ne le cède à aucun autre steamer du Mississipi, pour le confortable et l'élégance. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du wharf de la rue Conti, ou à
BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

Cours du passage en montant		Cours du passage en descendant	
Pour le Bayou Sara,	$6	De Bayou Sara,	$6
" Bâton-Rouge	5	" Bâton-Rouge	5
" Plaquemine,	4	" Plaquemine,	4
" Donaldsonville,	4	" Donaldsonville,	4
" la Côte	3	" la Côte	3

Le taux du fret est également réduit, de 1 [illegible] pour cent au-dessous de ceux que prennent les autres paquebots du Bayou-Sara.

POUR VERMILLONVILLE, [illegible] Bridge &c. via Plaquemines—Le steamer CINDERELLA, capitaine Shark, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires dans le bois de Berwick's et l'Atchafalaya mercredi prochain, le 20 janvier courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Douane ou à
16 janv J. HALL & A. B. BEIN, 25, Nouvelle Levée

POUR LOUISVILLE—Dimanche le 17 courant, à midi positivement.—Le steamer GREY EAGLE, capitaine John Shallcross, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Girod, ou à LAYET & AMELUNG,
16 jan 111, rue Tchoupitoulas.

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas et tous les ports intermédiaires—Par le bayou Plaquemine—Le steamer A. FUSELIER, capt. N. O. Trouard, reçoit du fret et partira pour les ports ci-dessus, mercredi, le 20 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, toutes cabines fermées, s'adresser à bord ou à C. DEBLANC & DARBY,
16 jan 42 & 43 Nelle. Levée.

POUR LA RIVIERE TENNESSEE—Le steamer MERMAID, capitaine J. M. Lusk, est prêt à recevoir du fret pour Florence, Tuscumbia et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf en face de la rue Girod, ou à
JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras
☞ Le Mermaid peut porter 100 tonneaux avec moins de 36 pouces d'eau.
14 jan

POUR ST. LOUIS—Le steamer neuf JONE, capitaine Atchison, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, aussitôt que le temps le permettra. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à JOHN R. SHAW, 24 Poydras.
16 jan

POUR LE HAVRE—Le trois mats américain A. 1. SOUTHERNER, capitaine Tibbits, a une partie de sa cargaison engagée et prendra la balance de son fret à des conditions très modérées. S'adresser au capitaine à bord ou à E. MAINET.
16 janv—9

POUR NEW-YORK—La barque A. J. LELIUS, capitaine Gilchrist, partira pour le port. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
16 janv 24, rue de la Douane

Ligne de la Nouvelle Orléans et de Baltimore.
POUR BALTIMORE—La barque IRAD FERRY, capt. Moore, suivra le Tippecanoe, et a une partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
15 janv 24, rue de la Douane

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier GANNICLIFFT, capitaine Berry, a besoin de 300 barils, pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Orange ou à J. H. ASHBRIDGE,
15 janv 97, rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le trois mats MASSACHUSSETTS, capitaine Wilson, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
14 j G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR BALTIMORE—Demain—La barque neuve TENNESSEE, capitaine Schofield, partira comme ci-dessus. Pour fret de 50 boucauts ou l'équivalent, s'adresser à
16 j G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR LA HAVANE—La barque REBECCA, capitaine Dewers, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à SCHMIDT & Co
13 jan 83, rue Bienville.

POUR MATAMOROS—La goëlette packet WATCHMAN, capitaine Jno. Murray, ayant la moitié de sa cargaison engagée partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret, s'adresser au capitaine ou à W. F. VIGERS & Co.
13 jan 50, rue Bienville.

POUR BORDEAUX—Le navire VAILLANT, capt. Giraud, partira positivement samedi le 16 janvier. Pour fret de cent balles de coton, ou l'équivalent, et pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No 3, troisième Municipalité, ou à F. JORDY, 116, Royale.
6 jan

POUR LA HAVANE—Le brick LEONORA, capitaine Sharp, partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour 16 passagers, s'adresser au capitaine à bord—1e Municipalité, ou à ALEXANDER & DOUGLAS,
6 jan 12, rue Poydras.

POUR LE HAVRE—Le trois mats du voilier OCEANA, capitaine Wilsem Hammond, partira pour le port ci-dessus. Il peut prendre encore 400 balles, pour le fret, s'adresser à
5 jan F. PERRET, 56 Toulouse.

POUR LA HAVANE—La barque du voilier BEBIS, capitaine Briggs, ayant la moitié de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la rue Toulouse ou à
6 jan R. GRONING & Co.

POUR NANTES ET BORDEAUX—Le beau navire américain TALMA, capitaine Cayol, partira dans les premiers jours de janvier. S'adresser pour fret et passage au capitaine à bord, en face de la rue de l'Hôpital ou à R. A. LEFEBVRE & Co,
13 jan 35, rue Toulouse.

☞ LE soussigné fera des avances très libérales sur des consignations de produits à ses amis à New York et à Philadelphie.
21 déc HENRY TETE, 12, rue Conti

☞ Des avances sur consignations pour New-York, seront faites par O. H. MIESEGAES,
24 déc 24, Vieille-Levée.

☞ Des avances d'argent seront faites sur consignations de produits adressées à nos amis de New-York.
20 nov R. GRONING & Co.

☞ Des avances en argent seront faites sur consignations de produits adressées à J. J. Andrews & Brothers, à [illegible]
8 jan ANDREWS & BROTHERS, 58, rue du Camp.

INSTITUTION JEFFERSON,

DIRIGEE PAR G. J. LORD

Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.

DANS cette Institution, ouverte aux enfans de tout âge, les élèves reçoivent une instruction préparatoire à leur entrée au collège de Jefferson, West-Point et autres et acquièrent les connaissances nécessaires pour débuter dans la carrière du commerce et des affaires.

L'enseignement se compose de la lecture, l'écriture, les langues française et anglaise, l'arithmétique, les mathématiques, la géographie, l'histoire &c.

Prix—Pour les élèves au-dessous de 10 ans, $8 par mois. De 10 ans et au-dessus $10 do.

La classe est ouverte de 9 heures du matin à 3 heures. Il y a une classe extraordinaire depuis 4 à 6 heures.

Les soins les plus assidus sont donnés aux progrès des élèves, et une surveillance sévère est maintenue dans l'établissement le bon ordre et la discipline.

Mr. Lord s'occupe exclusivement de l'enseignement de l'anglais. L'instruction française est confiée à un professeur français d'une capacité reconnue.

N. B. Dans la même institution des cours extraordinaires de français et d'anglais destinés exclusivement aux jeunes gens de 13 à 14 ans et au-dessus, sont ouverts tous les jours de 3½ à 5 heures du soir.
9 oct

AVIS.
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OCEAN.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette institution aura lieu le Lundi 1er février prochain au bureau de la Compagnie, rue du Camp No. 45. 12 janv—18

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES NEGOCIANTS.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1841.

LE bureau des directeurs de cette institution a déclaré ce jour un dividende de 5 pour cent sur le capital payable à ou après le 16 courant, payables aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, lundi prochain, le 16 courant.
Par ordre du Bureau.
12 janv—6 SAML. S. RELF, secrétaire.

AVIS—La société connue sous le nom de "Colmeneros & Ribas" ayant été dissoute par la mort de Ramon de Colmeneros, l'un des associés, avis est donné au public que Mariano Ribas, ex-associé liquidateur & Don Fernando Hipolito de Colmeneros & Gargolla frères, et unique héritier reconnu du feu Ramon de Colmeneros, ce dernier représenté par son fils D. Augustin de Colmeneros l'onton, viennent de former entre eux une société particulière et agricultural sous l'ancienne raison sociale de Colmeneros Ribas chaque associé ayant la signature sociale.
12 Janvier 1841. 12 jan—6

R. SALAUN, Coutelier, prévient le public qu'il a transporté son bureau du Passage de la Bourse, à son domicile, rue Bourbon, No. 34, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, maison de Mme. Vve. Labarre, où on l'y trouvera de 7 Heures à 9 du matin et de 2 heures à 5 de l'après-dîner. 12 jan—5

NOURRICE—Une négresse propre et soigneuse offerte à être vendue à l'établissement de B. Eaton, sur la rue de l'Esplanade. Les personnes qui désireraient l'acheter sont priées de venir l'examiner à l'endroit ci-dessus.
THOS. WILLIAMS,
12 jan—2 58, rue de l'Esplanade.

PIANOS—Deux superbes pianos de Pleyel, à vendre à des prix très raisonnables, un piano de seconde main à ceder pour $100, par
12 jan 4 C. F. WILHELMI, 200 Royale.

RIZ—40 barriques riz de Charleston, à vendre par J. CHALARON,
12 jan 51, rue Bienville.

CAFÉ—50 sacs café Havane à vendre par J. CHALARON,
12 jan 51, rue Bienville.

PORC et BŒUF—52 barils porc nouveau inspecté, 50 do prime do, 2 do mess do; 2 demi barils do, 30 do 30 do de prime do; 7 do do 8 do; 1 do mess do, à Fourpétion et à vendre par JOHN A. MERRITT,
12 jan 53, rue du Camp

CHANDELLES de blanc de baleine—100 caisses chandelles moulées en débarquement du navire Marga et Forbes de Boston et à vendre par
12 janv JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp

PELLES avec de longs manches—20 douzaine en débarquement du brick Cameo de Boston et à vendre par
12 janv JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp

GROS CLOUS—150 barillets de dimensions assorties, à vendre par JOHN A. MERRITT,
12 jan 53, rue du Camp

ACIER—92 paquets en débarquement du navire Huntsville, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
12 janv 63, rue Gravier

CASQUETTES de feutre—En débarquement du Trenton et à vendre aux prix de fabrique, 43 casquettes pour hommes et enfans, de tout genre. L. A. LEVY, J.
12 dec 30, rue de la Douane

MOUCHOIRS de soie—250 mouchoirs de soie imprimés et en débarquement du Trenton, à vendre par
12 dec L. A. LEVY Jnr., 30 rue de la Douane

BAS de laine—6 caisses demi bas d'Allemagne en laine, à vendre par J. A. LEVY Jnr.
12 dec 30, rue de la Douane

AVIS—Le Dr. BORTOLOTTI a transféré son domicile à l'encoignure des rues Royale et St.-Pierre. Il sera toujours chez lui pour des consultations, depuis 9 heures jusqu'à midi. 1 janv—4

A VENDRE.

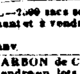

UN PIANO à six octaves bon pour des commençants, qu'on donnera à un prix avantageux.
S'adresser pour le voir, au bureau d
8 janv

SEL—2500 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par ALEX. PARK,
6 janv 91, rue de la Commune

CHARBON de Cannel et d'Orrell, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par ALEX. PARKS,
6 janv 91, rue de la Commune

CHARLES DOANE,
COMMISSIONNAIRE ET NEGOCIANT
EN PRODUITS.
6 jan. 69, rue Poydras.

CHANGEMENT de domicile—Dd. ISRANG & Co. ont transporté leur domicile, 40, Vieille Levée, encoignure Conti, afin d'agrandir leur établissement. Six années d'expérience leur ont prouvé que l'on ne pouvait pas même dans les villes du Nord confectionner d'habillemens mieux que ceux qu'ils offrent à vendre à bas prix pour du comptant. 30 dec

CHANGEMENT DE MAGASIN.—Le soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a transporté son magasin de la rue Conti No. 30 au No. 9 de la rue St Charles. Il remercie ses habitués de leur patronage et espère qu'ils le lui conserveront.
18 jan—10 P. SOUDÉ.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Café Havane avarié.

IL sera vendu Lundi, le 18 courant à midi heures à son magasin No. 18 de la rue Tchoupitoulas, [illegible] 21 sacs Café marqué dans un triangle [illegible] partie avarié, et débarqué de la goëlette Rebecca de la Havane. Le café est vendu pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 16 jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres No [illegible]
Cigares de la Havane à l'encan.

MARDI prochain, 19 du courant, à 11 heures du matin au magasin de la rue des Magasins No. 1[illegible] encoignure du Canal, il sera vendu sans réserve pour le compte de qui de droit.
100,000 cigares 1ère qualité de la Havane, tels que Regalias, canones, cazadores, cazadores imperiales, &c &c, ces cigares sont de premier choix et la plupart sont de la maison qui les importe et très bien conditionnés.
Condition à la vente.

PAR VINCENT & DE FERIET.

Il sera vendu mercredi, le 20 courant, à midi, [illegible] au bureau, rue de Chartres, No. 116, pour compte de l'administration des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
Une quantité de beaux meubles tels que commode consistant en 1 sofa, genre français, tables avec le marbre blanc, 1 table ronde en acajou et à coulisse pouvant être prolongée jusqu'à 15 pieds, et ayant le les côtés en acajou très beaux, 1 table ronde en dessus en marbre de Seaglole, 4 beaux [illegible] français, avec le dessus en marbre, 4 beaux [illegible] en marbre de Seagliola, 1 sofa, genre français, [illegible] avarié à bord du navire Governor T[illegible] born, de New York.
Il sera vendu aussi, immédiatement après la vente les meubles, faits de commande.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Propriétés de Valeur.

IL sera vendu mercredi le 20 courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade.
1o. Ce beau lot de terre de valeur situé à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Josephine, mesurant 113 pieds pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 133 pouces de face aussi à la rue Josephine, avec les bâtisses qui sont dessus, consistant en un [illegible] bâti en briques entre poteaux et les dépendances en bois.
Cette propriété était autrefois à un flet de dans le voisinage de la presse à coton, et dans la rue Tchoupitoulas, rue dans laquelle il existe beaucoup, [illegible] pourra être bientôt une des principales de la municipalité pour les affaires; elle offre de grands avantages aux capitalistes et aux personnes qui désirent une bonne [illegible].
La propriété est louée pour un an à partir de janvier 1841.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets souscrits, endossés et de coupons de sommes à la satisfaction du vendeur, et avec hypothèque spéciale, et en cas de non paiement, un intérêt de dix pour cent l'an à partir de leur échéance jusqu'à leur paiement, avec accorder à l'acheteur le privilège de payer la totalité de la vente.
N. B. Il y a sur la propriété ci-dessus une police d'assurance actuelle qui est de [illegible].

2o. Six beaux lots avec bâtisses situés dans la municipalité, près de la place de l'Annonciation, sur le plan par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
Les lots 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds 11 lignes de face à la rue de l'Annonciation sur une profondeur de [illegible].
Les lots Nos. 5 et 6 ont chacun 31 pieds 11 pouces sur la rue des Pacaniers, sur une profondeur de [illegible] pouces 2 lignes.
Les terres ci-dessus sont toutes hautes et n'ont besoin d'être remblayées; elles sont de plus dans un avantageux point de voisinage qui se trouvent dans le bien faubourg à la place de l'Annonciation le voisinage du lieu de résidence d'un grand nombre de [illegible].
Conditions.—Un quart comptant, la balance à 6, 24 mois de crédit, en billets endossés à sans notion, en coupons de sommes à la convenance du vendeur, et hypothèque spéciale, et en cas de non paiement, échéance, intérêt à partir de ce jour au taux de cent l'an à accorder à l'acheteur le privilège de payer le paiement.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres No [illegible]
Vente d'arbres fruitiers à l'encan.

LUNDI 18 du courant, à son magasin d'encan, [illegible] il sera vendu sans réserve, environ [illegible] fruitiers et rosiers greffés de trois bonne qualité sont acclimatés.
Conditions comptant.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu Samedi matin, à 10 heures et demie au magasin d'encan, rue de la Commune, No. [illegible]
Une quantité de meubles, tels que sofas, tables, tapis, armoires, bureaux, bois de lit et ustensiles de ménage.
Aussi—16 caisses chapeaux gris et blancs en [illegible] feutre, vendus pour compte de qui il appartiendra.
16 janv—2

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu, Samedi prochain, 16 du courant, à midi à la Bourse de la Côte, rue St. Louis:
FANNY, négresse, âgée d'environ 22 ans, [illegible] très bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse de l'Ouest, domestique de maison, [illegible] tous les rapports.
Conditions: 1[2 comptant et la balance à [illegible] en billets endossés à la satisfaction du vendeur [illegible] thèque. 14 [illegible]

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi le 16 courant, à 10 heures à son magasin d'encan, rue Conti No. 20, pour compte de l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
42 pièces toile d'emballage de coton, importées à bord de la barque Iris, capitaine Lomb, de [illegible]
14 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi le 16 courant à 10 heures à son magasin d'encan, rue Conti No. 20, pour compte de qui il appartiendra.
11 douzaines chapeaux de feutre à larges bords [illegible] Aussi—à l'extrémité des rues du Canal et Levée, pour compte de qui il appartiendra.
148 jambons de Westphalie, importés à bord [illegible] Wales, capitaine Watts, de Brême, et légèrement [illegible] et 30 barriques vin rouge de Marseille de la [illegible]

PAR P. E. TRICOU.
Syndic de Syndics.
F. Carrot, syndic des créanciers.

IL sera vendu, Samedi 23 janvier 1841, à 10 heures du matin, dans la maison située aux Bourbon des rues Dumaine et St. Philippe, occupée par l'insolvable, en vertu d'un ordre de la Cour de date du 14 Décembre 1840, et à la requête des créanciers du dit insolvable:
Le LOT DE MEUBLES de la maison, et autres effets, voitures, chevaux, etc.
Tous—Un cheval avec cabriolet et harnais [illegible] [illegible]

Vente à crédit de Marchandises sèches, Bottes, Souliers, Chapeaux, &c &c.
LES soussignés offrent à vendre à l'encan, [illegible] magasin, rue de Chartres, No. 125, lundi, mardi et mercredi 18, 19 et 20 janvier prochain, à [illegible]
Un grand assortiment général de MARCHANDISES SÈCHES.
Habillements de saison, bottes, souliers, brodequins, [illegible] peaux, &c. [illegible] les derniers arrivages [illegible] consignation, venant directement des manufactures.
Conditions à la vente.
VINCENT & DE FERIET, encanteurs
21 déc—14 ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins

PAR L. A. GARIDEL.

MERCREDI 27 janvier 1841, il sera vendu à la Bourse de Côte, rue St. Louis:
QUATRE-VINGT HUIT ESCLAVES DE CHOIX, qui ont servi quelques années sur l'habitation MARIGNY (dit Patuelle) rive droite à 6 lieues au-dessous de la Nouvelle Orléans. Les esclaves se composent de quarante cinq hommes, dix neuf femmes, [illegible] jeunes garçons et dix filles. Parmi les esclaves se trouvent des tonneliers, forgerons, charpentiers, [illegible] cuisinières et blanchisseuses; grand nombre de [illegible] et de charretiers à la hache et à cheval. Le tout [illegible] réserve. Les conditions de la vente sont: Un quart comptant, et la balance à 30 portions égales payables de six en six mois sur billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec garantie et hypothèque spéciale sur l'objet vendu; les tireurs et les endosseurs des billets devront être solvables. Les actes de vente seront passés devant Charles Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Après la vente des esclaves il sera procédé à celle de l'habitation, (dite PATUELLE) d'environ [illegible] arpents face au fleuve, sur quarante de profondeur, [illegible] conformément à un plan. Les lots de [illegible] seront vendus un quart comptant, et la balance à [illegible] trois ans. La machine à vapeur qui est dessus [illegible] leur état payable dans un an. Le tout en billets portant hypothèque sur les objets vendus; les endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur, et les billets et tireurs des endosseurs devront être acceptés. Les billets provenant de ces différentes ventes [illegible] pour cent d'intérêt en cas de non paiement, à moins que l'acheteur puisse prendre sur [illegible] paiement des dits billets.
Nouvelle-Orléans, 7 Janvier 1841. L. MARI[illegible]

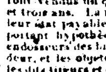

A VENDRE—TRENTE TABLEAUX A L'HUILE, de genres divers, maîtres distingués, tels que Hénet, Bellangé, Decamps, Trio[illegible] back &c.
Ces tableaux sont exposés à l'étage du magasin de MM. Woodliff & Co., rue de Chartres.
Ceux qui ne seront pas vendus à l'amiable, le [illegible] ces sont pour des jours.

BUREAU DE LA POSTE, 13 janvier
TOUS ceux qui n'ont pas payé la location de [illegible] boîtes sont prévenus que s'ils ne l'ont pas [illegible] mois ils seront considérés comme les ayant [illegible]
13 janv—3

ASSOCIATION DE CHARITÉ DES POMPIERS DE LA NLLE. ORLEANS.
☞ A une assemblée des directeurs de cette [illegible] tenue dans la soirée du 11 courant, les personnes sous nommées ont été élues membres du comité pour le présent trimestre:
M. C. QUIRCK, Président,
H. L. BRENNAN,
W. F. JONES,
THOMAS BARRETT,
R. McMACHINES.
☞ Les personnes qui ont des [illegible] à demander [illegible] à s'adresser à un membre du comité.
12 dec THOMAS [illegible]

LE soussigné rappelle aux marchands et au général, que quittant les affaires il vend à [illegible] prix, les articles suivants:
Mousselines pure laine, noires et couleurs, [illegible] [illegible] unies, de soie et brochés [illegible] tartans, laines, [illegible], chales, [illegible] [illegible]
[illegible] Merinos, batiste unie, mouchoirs, [illegible] [illegible] colonnes des françaises [illegible] sons laine, merinos et coton pour femmes et enfants, de nacre, gilets flanelle et merinos, parfumerie et un grand assortiment de bretelles, gomme, soie et coton, toujours en magasin, des vins de Bordeaux toutes qualités. BENJ. LAC[illegible]
12 jan 168, rue Royale, entre St. Louis [illegible]

SEL, Briques, &c.—2500 sacs sel 1[2 fine, 50000 feu blanches, 400 yardes pierres à paver [illegible] ment de l'Indépendance, à vendre par
7 jan CURELL, CRUZAT & Co. 29, Bienville

MARCHANDISES ayant droit au drawback: Impériales blanches 34 pouces,
Mantas écrus,
Indiennes avec dessins nouveaux,
Lastings &c. à vendre par
7 jan CURELL, CRUZAT & Co. [illegible]

FROMAGE—100 demi caisses fromage imitation anglaise, excellente qualité, en débarquement du Huntsville, à vendre JAMES E. WOODRUFF,
8 jan [illegible]

BEURRE de Goshen—De qualité supérieure, en débarquement et à vendre par
8 jan JAMES E. WOODRUFF, [illegible]

BLE noir—[illegible] barils en magasin et [illegible] par
8 jan JAMES E. WOODRUFF, [illegible]

A VENDRE.
PAR J. & L. GARNIER, rue Royale No. 1[illegible] fusils de munition avec bayonnettes, et [illegible]
11 jan—10

LE soussigné vient de recevoir par le [illegible] du Havre, des chapeaux de soie derniers [illegible]
1er jan LOUIS A. BARBARIN, [illegible]

A VENDRE.—Deux cent [illegible] cents barils porc. Deux [illegible] ge du Kentucky et d'Ecosse [illegible]
1 janv

LE soussigné, négociant [illegible], a [illegible] constamment de sel [illegible] offre à vendre en lots au gré des acheteurs.
E. E. JENKINS
8 jan [illegible] Poydras [illegible]